



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA**

AVIS DE MARCHÉ - PROLONGATION

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 - Havelu
98600 UVEA
Tél : 00 681 72 27 27
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics
BP 16 – Havelu
98600 WALLIS-ET-FUTUNA
Tél : 00 681 72 11 16
Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- soit en accès direct à l'adresse suivante: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Réfection des aires aéronautiques et du balisage lumineux de l'aéroport de Wallis - Hihifo

Numéro de référence : 2021-E-AO-29-00-SEAC

II.2 Type de marché : Marché public de travaux

II.3 Codes CPV Principaux :

Code CPV	Objet
45235210-8	Resurfacement de pistes d'envol et d'atterrissage
45235311-6	Travaux de revêtement de pistes de roulement
45233221-4	Travaux de marquage routier

II.4 Lieu d'exécution : Aéroport de Wallis - Hihifo, 98600 Île de Wallis

II.5 Informations sur les lots

Le contrat comporte un lot :

Lot n°1 : Travaux de terrassement/voirie

Le lot n°1 est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle :

Tranches	Intitulé
Ferme	Réfection des aires aéronautiques de la plateforme existante
Optionnelle n°1	Travaux de réfection de la voirie extérieure

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'affermir la tranche optionnelle n°1.

II.6 Critères d'attribution

Valeur technique : 25 points

Critère Prix : 60 points

Délai : 15 points

II.7 Variantes

Les variantes sont interdites.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'Etat P203 et le BACEA P612.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Marché public passé en procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des dispositions des articles R2124-1 et suivants, Le 2161-1 et suivants, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique 2019 et des dispositions applicables dans les Îles Wallis et Futuna.

III.2 Date limite de réception des offres : 13 septembre 2021 à 12h00 (heure de Wallis)

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16

Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- Soit transmission sous forme dématérialisée :

Les plis doivent être adressés par voie électronique **uniquement** à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les pièces de l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.** Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier, il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les candidats sont informés que, pour des raisons techniques, plus le poids du pli électronique est important, plus son dépôt est long. Le candidat doit tenir compte de ce temps de dépôt pour la remise de son pli électronique, avant la date et heure limites de dépôt des plis, fixées sur la page de garde du règlement de consultation.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

En raison de l'épidémie de COVID19, les jours et horaires d'ouvertures pourront être soumis à modification et/ou restriction. Aussi, il vous est conseillé de déposer vos offres sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> ou de nous contacter par téléphone (72.11.16) avant votre venue dans nos services.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Objet de la prolongation

Le marché est prolongé jusqu'au 04 octobre 2021.

Le règlement de la consultation est complété par l'article 4.1 « dossier de candidature ».

IV.3 Date d'envoi du présent avis : 08/09/2021